

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation
2 avril 2025

Date d'affichage de
convocation
2 avril 2025

Nombre de conseillers

En exercice : **17**

Présents : **10**

Votants : **10**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 9 avril,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Magny-les-Hameaux légalement convoqué pour la seconde fois sans obligation de quorum suite à l'annulation de la séance du 1er avril 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de la tenue de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Président.

Présents :

Bertrand HOUILLON, Frédérique DULAC, Magali DOUSSE, Chrystèle GUILLARD, Yolande GROBON, Slimane MOALLA, Anne DEUDON, Claire CROIXMARIE, Hayat LAKHYALI, Gasparine MIRABEL

Excusés :

Brigitte BOUCHER, Arnaud BOUTIER, Annick BOKAN, Marc CONGARD, Evelyne COURTECUISSÉ, Nathalie SENU, Jean-Marie THEBAULT

Date de la séance :

9 avril 2025

Objet :

Vote du Budget Primitif 2025

Le Conseil d'Administration,

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L 123-8 par lequel les règles qui régissent la comptabilité des communes sont applicables aux CCAS,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1612-1 à 20,

VU le débat d'orientation budgétaire intervenu le 6 mars 2025,

CONSIDERANT que le budget du CCAS est voté par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Article 1 : ADOPTE les chapitres suivants du budget primitif 2025 pour les recettes et les dépenses, de la section de fonctionnement et de la section d'investissement :

1) La section de fonctionnement

Les recettes

Les recettes de fonctionnement comprennent :

Niveau de vote	Propositions
70 - Produits des services	34 650,00 €
74 - Dotations et participations	150 000,00 €
Recettes de fonctionnement	184 650,00 €
R002 Résultat reporté	0,00 €
Total recettes de fonctionnement	184 650,00 €

Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement se décomposent de la manière suivante :

Niveau de vote	Propositions
011 - Charges à caractère général	50 950,00 €
012 - Charges de personnel	50 795,00 €
65 - Autres charges gestion courante	79 700,00 €
042 - Opérations d'ordre entre section	3 205,00 €
Total dépenses de fonctionnement	184 650,00 €

2) La section d'investissement

Les recettes

Niveau de vote	Propositions
27 - Autres immobilisations financières	3 814,33 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	33 271,88 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	3 205,00 €
Recettes d'investissement	40 291,21 €
R001 Solde reporté	18 462,12 €
Total recettes d'investissement	58 753,33 €

Les dépenses

Niveau de vote	Propositions
21 - Immobilisations corporelles	14 939,00 €
27 - Autres immo. financières	43 814,33 €
Total dépenses d'investissement	58 753,33 €
Restes à réaliser de l'année N-1	3 814,33 €

Total recettes fonctionnement et investissement : **243 403,33 euros**

Total dépenses fonctionnement et investissement : **243 403,33 euros**

- **Article 2 : ADOPTE** le budget primitif 2025 pour un montant total de 243 403,33 euros, il est voté au niveau des chapitres, tant en section de fonctionnement qu'en investissement

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Accusé de réception en préfecture
078-267801082-20250422-DCCAS250409016-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025

Fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le :

Certifiée exécutoire le :



Le président du C.C.A.S

Bertrand HOUILLON

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

VOTES :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 24/03/2025

Présenté par Le Président (1),

A Magny-les-Hameaux, le 09/04/2025

Délibéré par l'assemblée le Conseil d'administration(2), réunie en session Ordinaire

A Magny-les-Hameaux, le 09/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil d'administration (2),(3).



La Vice Présidente : DULAC FREDERIQUE	<i>[Signature]</i>
Le Président : HOUILLON BERTRAND	<i>[Signature]</i>
Membre du Conseil d'Administration : BOKAN ANNICK	
Membre du Conseil d'Administration : BOUCHET BRIGITTE	
Membre du Conseil d'Administration : BOUTIER ARNAUD	
Membre du Conseil d'Administration : CONGARD MARC	
Membre du Conseil d'Administration : COURTECUISSIE EVELYNE	
Membre du Conseil d'Administration : CROIXMARIE CLAIRE	<i>[Signature]</i>
Membre du Conseil d'Administration : DEUDON ANNE	<i>[Signature]</i>
Membre du Conseil d'Administration : DOUSSE MAGALI	<i>[Signature]</i>
Membre du Conseil d'Administration : GROBON YOLANDE	<i>[Signature]</i>
Membre du Conseil d'Administration : GUILLARD CHRYSTELE	<i>[Signature]</i>
Membre du Conseil d'Administration : LAKHYALI HAYAT	<i>[Signature]</i>
Membre du Conseil d'Administration : MIRABEL GASPARINE	<i>[Signature]</i>
Membre du Conseil d'Administration : MOALLA SLIMANE	<i>[Signature]</i>
Membre du Conseil d'Administration : SENU NATHALIE	
Membre du Conseil d'Administration : THEBAULT JEAN-MARIE	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

Reçu de réception en préfecture
078-267801082-20250422-DGCA9250409016-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

Commune de MAGNY LES HAMEAUX - BUDGET CCAS - BP - 2025

- (2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Accusé de réception en préfecture
078-267801082-20250422-DCCAS250409016-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025